



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

47^{ème} *Rallye National Tout-Terrain*

Plaines et Vallées

27,28 et 29 novembre 2020



ASACA

24/06

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 28 Sept. 20 Parution du Règlement et Ouverture des engagements

Jeudi 15 Oct. 20 Relevé du nombre d'engagés et tenue ou report du Rallye

Mardi 17 Nov. 20 Clôture des engagements officielle

Jeudi 26 Nov. 20 à partir de 08h00 Roadbook disponibles à la salle des fêtes de Mousseaux Neuville Boussey jusqu'à 16h00 et le Vendredi de 08h à 12h

Le lieu de déchargement des véhicules de compétition sera **OBLIGATOIREMENT** sur la zone habituelle Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.

Vérifications administratives : le 27/11/2020 de 16h00 à 18h30

Vérifications techniques : le 27/11/2020 de 16h30 à 19h00

Vend 27 Nov. 20 à partir de 16h00 Vérifications administratives- Gymnase de Saint André Blvd de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Vend 27 Nov. 20 à partir de 16h30 Vérifications techniques- Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

Vend 27 Nov. 20 à partir de 17h00 1ère réunion du Collège- Gymnase de Saint André Blvd de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Vend 27 Nov. 20 à partir de 20h00 Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures des départs de la 1ère étape à l'église de La Couture Boussey et au gymnase de Saint André de l'Eure

Dans le cadre des règles sanitaires suite au Covid 19 le briefing est annulé

Dans ce cas, seule la réglementation générale des rallyes s'applique

Samedi 28 Nov. 20 à partir de 07h30
LA COUTURE BOUSSEY Départ du Rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY du TRICOLERE

Samedi 28 Nov. 20 à partir de 08h30
LA COUTURE BOUSSEY Départ du Rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY du Premier Concurrent

Samedi 28 Nov. 20 à partir de 19h32
CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE Arrivée 1^{er} étape entrée parc fermé- PARKING du Premier Concurrent

Samedi 28 Nov. 20 à partir de 22h00 Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures des départs de la 2ème étape à la Mairie de SAINT ANDRE DE L'EURE

Dimanche 29 Nov. 20 à partir de 07h00
CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE Départ 2^{ème} étape, sortie parc fermé- PARKING du TRICOLERE

Dimanche 29 Nov. 20 à partir de 08h00
CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE Départ 2^{ème} étape, sortie parc fermé- PARKING du Premier Concurrent

Dimanche 29 Nov. 20 à partir de 14h21
D'AVIATION A SAINT ANDRE DE L'EURE

Arrivée 2^{ème} étape, entrée parc fermé-PISTES
du Premier Concurrent

Dimanche 29 Nov. 20 Affichage des résultats du rallye 30 minutes après l'entrée en
parc fermé du dernier concurrent

Le chargement des voitures après la fin du rallye devra se faire obligatoirement sur les
anciennes pistes d'aviation – route de Coudres – zone artisanale de la Croix Prunelle dès la
sortie de parc fermé.

Aucune voiture de course ne devra emprunter le réseau routier après libération
du parc fermé

Dimanche 29 Nov. 20

Remise des prix annulée purement et simplement

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASACA organise les 27,28 et 29 Novembre 2020 en qualité d'organisateur administratif et
en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère
dénommé :

47^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue N° **39** date 29 juin 2020

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **333** date 2 juillet 2020

Organisateur administratif :

Nom : Mirko BRANDI

Domicilié à 36 Rue de la Libération 27770 Illiers l'évêque

COMITE DIRECTEUR ASACA :

Bureau du Comité :

Président :	Mirko BRANDI	Licence : 195795/1307
Vice-Président :	Muriel BUISSON	Licence : 154539/1307
Secrétaire :	Evelyne DELERUE	Licence : 237816/1307
Secrétaire adjoint :	Richard TERCIER	Licence : 183374/1307
Trésorier :	Bernard CARON	Licence : 228410/1307
Trésorière adjointe :	Jocelyne TERCIER	Licence : 183375/1307

Membres du Comité : BERNARD Sébastien, BRANDI Soline, BUISSON Guillaume, COUDRAY
Jean-Luc, GAUVAIN Éric, LEFRANÇOIS Thomas, MILCENT Gilles, NOÉ Alain, NOÉ Julien,
RAVANNE Xavier, VAGRY Maurice, VERET Vincent, VIENNOT Patrick, VIMARD Nicolas.

Organisateur technique :

Nom : Muriel BUISSON

Domicilié à 15 Rue d'Ivry La Bataille 27550 la Couture Bousse

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Secrétariat pendant le Rallye :

Mairie 27220 St André de l'Eure

Permanence du rallye : Evelyne DELERUE 06.76.94.46.57

Direction de Course :

Mairie de St André de l'Eure : Tel/Fax : 02.32.32.87.00

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Président de collège	MAWDSLEY	FRANCOISE	1653	1303
Membre du collège	SOULAT	ROGER	4825	1504
Membre du collège	MARIE	ALAIN	5846	1318
Directeur de course	GRESSIER	JULIEN	161143	0111
Directeur de course adjoint	MONNIER	SYLVIE	9968	1307
Directeur des réintégrations	MONNIER	SYLVIE	9968	1307
Directeur de course adjoint / délégué ES	GUEGAN	JEAN MICHEL	8072	1318
Directeur de course adjoint / délégué ES	BELY	JEAN	145422	1318
Directeur de course adjoint / délégué ES	LACROIX	JEAN PIERRE	3474	1303
Directeur de course ES	POINSENET	PASCAL	8910	0203
Directeur de course ES	COURTIN	JACQUES	6233	1504
Directeur de course ES	LEGRAND	JEROME	220796	1307
Observateur FFSA	HULOT	RENE JEAN	7288	1003
Tricolore	VERGNORY	HUBERT	7092	1317
OTT	MONNIER	SYLVAIN	9636	1307
Damier	MARIE	FRANCK	5847	1318
Commissaire technique FFSA	VERRON	SEBASTIEN	46757	1714
Secrétariat Technique	STADLER	SONIA	297208	0112

Commissaire technique	DUROU	HERVE	49716	0110
Commissaire technique	CHAMPROBERT	SYLVAIN	18483	1317
Commissaire technique	SALENNE	JACQUES	18219	1306
Commissaire technique	BALLENGHIEN	FRANCIS	5641	1303
Commissaire technique	COURTIN	PHILIPPE	42190	1504
Commissaire technique	MAIRE	JEAN MARIE	29577	1010
Chargé des relations avec les concurrents	GARDIA	SOPHIE	54158	1504
Chargé des relations avec les concurrents	CHRISTEL	CLAUDE	9367	1308
Médecin PC	Dr MORIN	JEAN PIERRE		
Responsable classement	MAWDSLEY	ANOUK	1652	1303
Chargé relation presse	DELERUE	EVELYNE	237816	1307
Speaker	LEMARIE	DANIEL	20425	1307

1.2P. ELIGIBILITE

Le 47^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye 4x4 (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye 2 roues motrices (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye SSV (pilote & copilote)
- Le Championnat de la Ligue Régionale de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Le lieu de déchargement des véhicules de compétition sera OBLIGATOIREMENT sur la zone habituelle Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Les horaires de convocation seront IMPERATIVEMENT à respecter au CH A d'entrée des vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

L'original des licences, le permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage, le passeport technique, la fiche d'homologation si besoin et l'ordre pour l'envoi des chèques éventuels de la remise des prix.

Vérifications administratives :

Le 27/11/2020 de 16h00 à 18h30

Gymnase de Saint André de l'Eure Blvd de la Communauté Européenne

Les concurrents ont désormais un numéro attribué à l'année.

Ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule.

L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

Vérifications techniques :

Le 27/11/2020 de 16 h30 à 19h00

Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

Les vérifications finales seront effectuées : Au Garage Bernard (Citroën)

Taux horaire : 65 € TTC

Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé situé Route d'Ezy sur Eure à La Couture Boussey

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au Règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – Inscription

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 47^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 17/11/2020 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ATTENTION : Relevé du nombre d'engagés et décision sur la tenue ou le report du Rallye sur l'année 2021 :

Monsieur Richard TERCIER
4, Route de Beaumont le Roger
27410 Le Noyer en Ouche
MAIL : asac.andresien@orange.fr

Les Mails devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement.

En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement.

3.1.10P

Le nombre d'engagés est fixé à 130 voitures maximum

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre d'A.S.A.C.A.
Les chèques seront remis en banque dans la semaine suivant le Rallye.

3.1.13P.

Tous les droits d'engagement réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la F.F.S.A (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)
L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.3P : *Ordre de départ*

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

3.3.2 P : *Attribution des numéros*

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au Règlement technique des Rallyes Tout-Terrain FFSA

4.3P *Assistance*

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipes d'assistance seront tenues de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue ou autres laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance. Il devra porter l'autocollant distribué par l'organisation sur le pare-brise.

Le véhicule d'assistance devra respecter l'emplacement prévu par l'organisateur et se conformer à la réglementation générale des rallyes en matière de taille d'emplacement

A défaut des sanctions seront prises.

ATTENTION : pour les parcs d'assistance, afin de garantir suffisamment de places pour tous les concurrents les véhicules d'assistance seront contrôlés rigoureusement et il n'y aura aucune exception

Il y aura donc un seul véhicule PAR EQUIPAGE

Rappel : en dehors des parcs ou zones d'assistance, toute réparation sera effectuée uniquement avec les moyens à bord du véhicule de course et exclusivement par l'équipage.

5. Identification des voitures

Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 47^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées représente un parcours total 322,80 km dont 183 km de liaisons.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 9 ES d'un parcours total de 139,80 km.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries etc...

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1 : Samedi 28 Novembre 2020 :

-ES FRESNEY ES 1-ES 3-ES 5 : 13,2km

Il y aura un refueling facultatif avant le départ des ES 3 et 5 FRESNEY

Dans cette zone le carburant sera à la charge du concurrent ; ceux-ci devront également apporter leurs extincteurs.

L'organisateur prévoir en complément un extincteur de 50 KG

L'ES 5 se déroulera de nuit pour tous les concurrents.

Il est conseillé de monter les rampes dès l'ES 3 afin de prévoir les retards possibles de la course.

-ES EZY SUR EURE ES 2-ES 4 : 22,10km

Il y aura un refueling facultatif juste avant le départ de l'ES EZY SUR EURE

L'ES 2-ES 4 : 22,10 km

Dans cette zone le carburant sera à la charge du concurrent ; ceux-ci devront également apporter leurs extincteurs.

L'organisateur prévoir en complément un extincteur de 50 KG

Etape 2 : Dimanche 29 Novembre 2020 :

-ES MARCILLY SUR EURE ES 6-ES 8 : 19,30km

Il y aura un refueling facultatif juste avant le départ de l'ES MARCILLY SUR EURE ES 6-ES 8 : 19,30 km

Dans cette zone le carburant sera à la charge du concurrent ; ceux-ci devront également apporter leurs extincteurs.

L'organisateur prévoir en complément un extincteur de 50 KG

ES SAINT ANDRE DE L'EURE ES 7-ES 9 : 8,70km

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

Les horaires figurent en annexe « Itinéraire/Timing »

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P

Elles seront Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement

Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits. Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 26 Novembre 2020 :

Reconnaissances autorisées de 9h à 15h exclusivement sur les spéciales -ES FRESNEY 1-3-5 : 13,20km ; -ES EZY SUR EURE 2-4 : 22,1km

Il n'y aura que trois passages autorisés MAXIMUM et la vitesse de 30 km/h devra être strictement respectée.

En effet, les chemins et les routes restent bien entendu ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique.

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et le non-respect de la réglementation des reconnaissances seront transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Vendredi 27 Novembre 2020 :

Reconnaitances autorisées de 09h à 15h00 sur les spéciales de *-ES MARCILLY SUR EURE 6-8 : 19,3km ; -ES SAINT ANDRE DE L'EURE 7-9 : 8,70 km.*

Il n'y aura que trois passages autorisés et la vitesse de 30 km/h devra être strictement respectée.

En effet les chemins et les routes restent bien entendu ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique.

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et de non-respect de la réglementation des reconnaissances sera transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Au vu des problèmes que nous engendre le convoi 4x4 au niveau des Mairies et des riverains, et en accord avec le Comité Directeur de l'Asaca **il n'y aura pas de convoi 4x4 cette année.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Lieu de retrait : Salle des fêtes de Mousseaux Neuville le jeudi 26/11/2020 à partir de 08h30.

7.2P Dispositions générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Commissaires de routes : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction

7.5 1P Respect de la Ligne de Course :

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions, les extérieurs des chicanes etc. ... seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la ligne de course. Tout contact

avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la Ligne de Course.

7.5 17 1 P ABANDONS:

Un concurrent abandonnant en liaison ou dans une ES doit le signaler au **PC**

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

Délai : 30 minutes

Caution de réclamation : 690 €

Caution d'appel : 3300 €

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformes au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1.P :

IMPORTANT : Au vu de la situation suite à la pandémie de Covid 19 en France ; l'interdiction de présence de public à la remise des prix et compte tenu que le Comité Directeur de l'ASACA va subir un impact économique négatif très important pour l'organisation du Rallye Plaines et Vallées ; en conséquence nous annulons purement et simplement la remise des prix. Il n'y aura donc aucune prime et aucune coupe.